



Chemin des Turaines

A la suite d'une proposition lancée par la Commission « Environnement et agriculture », la commune de Gy en collaboration avec la Direction de la nature et du paysage du canton de Genève, a procédé à la plantation de 13 chênes pédonculés le long du chemin des Turaines (sur le domaine public cantonal). Ces arbres feront l'objet d'un suivi pendant 5 années de la part de l'entreprise SITEL environnement-paysage SA, chargée de leur plantation et de leur entretien afin d'assurer une parfaite reprise de végétation.

Cette opération a été l'occasion de sensibiliser les enfants de l'école de Gy à leur environnement, puisque chaque classe a participé à la plantation d'un chêne avec les explications averties des paysagistes.



CONTACTS:

- Mairie de Gy
164, rte de Gy
1251 GY
- Tél. 022.759.15.33
Fax 022.759.13.65
- Courriel:
info@mairie-gy.ch
- Site:
www.mairie-gy.ch
- Ouverture au public:
mardi
08h30 à 11h00
jeudi
16h00 à 19h00
ou sur rendez-vous

Consultation sur l'avant-projet de constitution genevoise

Pour mieux faire connaître cette consultation, des échanges seront organisés autour d'un apéritif d'information (19h30-22h).

Dans notre région, la soirée est prévue

le mercredi 9 mars 2011 à Chêne-Bougeries salle communale, rte du Vallon 1.

Informations:
022.546.87.07
<http://www.ge.ch/constituante/actuel/actuel.asp>

Proxibus et transport pour personnes handicapées

Sans crier gare, les TPG ont décidé unilatéralement de supprimer le PROXIBUS dans notre région. Aucune concertation préalable avec les communes concernées, aucune tentative de proposer des solutions de rechange, aucune information aux usagers ni aux partenaires communaux. Voilà des pratiques peu glorieuses de la part d'une régie publique autonome qui se dit « Au service de toute une région » et qui n'ont pas manqué de fâcher tant les utilisateurs de ce service de proximité que les autorités communales. La commune de Gy a eu l'occasion de faire part de son mécontentement sur ce dossier auprès de Madame Michèle KÜNZLER,

Conseillère d'Etat en charge des transports publics. Il semblerait qu'en 2011, la direction des TPG va enfin entamer une phase de dialogue avec les communes afin d'envisager la remise en service d'une prestation de type PROXIBUS. Pour appuyer les communes dans leur démarche, des habitants de la région Arve et Lac ont lancé une pétition, que vous trouverez à la mairie et que nous ne pouvons que vous recommander de soutenir.

D'autre part, une liste des entreprises assurant le transport pour les personnes à mobilité réduite est disponible à la mairie.

GYVI obtient le label MINERGIE provisoire

Le Service de l'énergie du canton de Genève a attribué le label MINERGIE® provisoire aux bâtiments locatifs et communaux GYVI. La certification définitive sera octroyée après l'achèvement des travaux.

Le standard MINERGIE® est un standard de construction facultatif qui permet une utilisation rationnelle de l'énergie et une mise en œuvre plus large des énergies renouvelables, tout en assurant une amélioration de la qualité de vie, une meilleure compétitivité et une diminution des atteintes à l'environnement.

Pour MINERGIE®, l'objectif est défini sous la forme d'une

valeur limite de consommation. Les approches sont multiples. Il est important que l'ensemble du bâtiment soit considéré comme un système intégral : l'enveloppe ainsi que les installations techniques. Pour ces dernières, comprenant le chauffage, l'aération et la préparation d'eau chaude, ce ne sont pas des équipements supplémentaires, mais des combinaisons judicieuses qui sont demandées.

Les caractéristiques techniques des bâtiments GYVI vous sont détaillées ci-après par le bureau GITEC Ingénieurs-conseils S.A., en charge de ce dossier pour notre commune :

Chauffage: La production de chaleur est assurée par une pompe à chaleur, reliée à des sondes géothermiques, pour le captage de l'énergie primaire. La distribution de chaleur est assurée par un chauffage au sol fonctionnant à basse température.

Ventilation: Le renouvellement d'air dans les logements et les locaux communaux est assuré par deux monoblocs de traitement d'air, équipés de filtres et récupérateurs à haut rendement.

L'ensemble des installations est piloté par des régulations numériques, agissant en fonction des conditions atmosphériques et ambiantes.

Agenda:

- 28.02. Promotions citoyennes pour les jeunes qui atteignent 18 ans en 2011 (selon invitation)
- 04.03 et 05.03. Inscription et école
- 05.03. Inscription petite enfance
- 09.03. Rencontre Constituante
- 13.03. Election du Conseil municipal
- 17.03. Conseil municipal
- 19.03. Exercice de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Gy
- 31.03. Marionnettes
- 02.04. Les et Croquettes
- 03.04.

Passeport culturel JEUNES DE GY - 2011

Gy renouvelle son encouragement à participer aux activités culturelles et sportives de notre région.

Pour qui ? :

Tous les jeunes, domiciliés sur la commune de Gy, nés entre le 1^{er} janvier 1986 et le 31 décembre 1996.

Comment ? :

Sur présentation du billet

d'entrée au guichet de la Mairie par le jeune lui-même, la somme maximale de CHF 10.00 par manifestation sera remboursée.

Combien ? :

Cette offre est limitée à CHF 50.00 pour l'année 2011.

Pour quoi ? :

Théâtre, cinéma, concert, musée, manifestation sportive,

spectacle,...

Un seul billet pour le même spectacle et par jeune sera remboursé. En cas d'abus manifeste, la Mairie se réserve le droit de refuser le remboursement et d'annuler le passeport culturel pour le jeune en question.

Plus d'informations ?

Secrétariat de la mairie.

Marionnettes LES CROQUETTES

La troupe de marionnettes LES CROQUETTES sera bientôt de retour dans notre commune avec son spectacle:

« Le Petit Singe Musicien »

Lieu: Salle Communale

Age: dès 4 ans

Représentations les:

**Mercredi 30 mars 2011
à 14h30 et 16h00**

**Samedi 2 avril 2011
à 14h30**

**Dimanche 3 avril 2011
à 11h00 et 14h30.**

Prix: Fr. 10.00

tarif réduit Fr. 8.00

Réservation obligatoire:

Tél. 022.880.05.16 ou
croquettes@bluewin.ch



SPECTACLE GRATUIT POUR LES ENFANTS RESIDANT A GY CONTRE UN BON A RETIRER A LA MAIRIE JUSQU'AU 24 MARS 2011 (la réservation reste obligatoire)

Inscriptions à l'école enfantine et 1^{ère} année primaire

L'accord intercantonal suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), auquel le canton de Genève a adhéré, a modifié l'âge d'entrée à l'école obligatoire.

Dès la rentrée scolaire 2011, tout enfant âgé de 4 ans révolus au 31 juillet doit être scolarisé.

Les deux années enfantines devenant obligatoires, ceci entraîne une modification de la numérotation des années scolaires annuelles.

Ainsi, l'organisation scolaire devient, à la **rentree 2011:**

1^{re}-2^e-3^e-4^e années primaires
(cycle élémentaire),

5^e-6^e-7^e-8^e années primaires (cycle moyen),
puis 9^e-10^e-11^e années du cycle d'orientation.

L'inscription des nouveaux élèves pour la rentrée 2011 se fera dans toutes les écoles du canton

le vendredi 4 mars 2011 de 16h30 à 19h30
et

le samedi 5 mars 2011 de 09h00 à 11h00

Les enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet 2011 **doivent** obligatoirement être inscrits, conformément à l'accord HarmoS.

« La P'tite Cabane » Garderie de la Commune de Jussy

La garderie « La P'tite Cabane » de Jussy prend les inscriptions des nouveaux enfants pour l'année scolaire 2011/12 **le samedi 5 mars 2011 de 09h00 à 12h00**

Cette inscription concerne les enfants nés avant le 1er novembre 2009.